



Les **TROPHÉES** de la
COMÉDIE MUSICALE



Les **TROPHÉES** de la
COMÉDIE MUSICALE

CHARTRE DES VALEURS
DES TROPHÉES DE LA COMÉDIE MUSICALE

2025

Modifiée le 12 octobre 2024

En prenant part aux Trophées de la Comédie Musicale, j'adhère sans réserve à la présente charte.

I. OBJECTIFS

Les Trophées de la Comédie Musicale ont pour but de promouvoir la comédie musicale, en français, sous toutes ses formes auprès des publics en France.

Les Trophées de la Comédie Musicale poursuivent notamment l'objectif de réunir, autour d'une cérémonie de remise de prix annuelle, la communauté des artistes, créateurs, producteurs, amateurs et spectateurs de spectacles musicaux.

Par mon action, je m'engage à contribuer à la promotion de la Comédie Musicale en France et à la professionnalisation de sa pratique sur ce territoire.

À ces fins, je m'engage notamment à suivre assidûment l'actualité du genre en France, et je reconnais la nécessité d'assister chaque saison, en tant que spectateur-spectatrice, à une variété de spectacles identifiés par les Trophées de la Comédie Musicale comme relevant de ce genre.

II. INCLUSIVITÉ

Les Trophées de la Comédie Musicale œuvrent dans le respect absolu de la diversité des personnes composant la communauté de la comédie musicale.

Les Trophées de la Comédie Musicale portent au cœur de leurs valeurs le respect inconditionnel de l'ensemble des êtres humains, et ne tolèrent aucune discrimination, injure, action, incitation à la haine ou à la violence liées notamment (et sans que cette liste soit exhaustive) :

- à l'origine nationale, régionale ou ethnique ;
- à l'apparence physique ;
- à l'orientation sexuelle ;
- à l'identité de genre ;
- au parcours scolaire et aux diplômes ;
- à la profession ;
- au handicap ;
- à l'âge ;
- à la situation sociale ;
- à des systèmes visant à distinguer et catégoriser ;
- à la culture de l'individu et aux phénomènes de mode...

Le travail du Conseil d'Administration des Trophées de la Comédie Musicale est réalisé en toute objectivité.

Par mon action et ma parole, je m'engage à respecter et défendre ces valeurs humanistes, et ainsi contribuer à rendre la Comédie Musicale en France plus inclusive de toutes et de tous.

Je m'engage en outre à respecter et ne pas discréditer de façon gratuite ou malicieuse le travail des artistes, créateurs, techniciens, membres de sociétés de production, compagnies théâtrales, associations... œuvrant dans la communauté du théâtre et du spectacle.

III. PRÉVENTION

Le Conseil d'Administration des Trophées de la Comédie Musicale a nommé en son sein des référents Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) pour mettre en œuvre un dispositif de prévention et d'écoute lié à l'organisation de ses activités. Pour les contacter : tropheespreventionVHSS@gmail.com

Je m'engage contre les Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels (VHSS) et à faire respecter ces valeurs de prévention.

IV. IMPARTIALITÉ

Le Conseil d'Administration des Trophées de la Comédie Musicale est un organe chargé notamment de :

- La vérification et la validation des candidatures des membres votants ;
- L'établissement de la liste des spectacles éligibles ;
- L'organisation du scrutin visant à établir la liste des nominations soumises au scrutin ;
- L'organisation du scrutin visant à désigner les récipiendaires d'un Trophée ;

en regard des principes édictés par le Règlement des Trophées de la Comédie Musicale.

Le travail du Conseil d'Administration des Trophées de la Comédie Musicale est réalisé en toute objectivité.

Je m'engage à respecter les décisions du Conseil d'Administration des Trophées de la Comédie Musicale et reconnais son impartialité.

Si je suis invité·e à participer à un scrutin organisé par le Conseil d'Administration des Trophées de la Comédie Musicale, je m'engage à exprimer mon vote en toute intégrité et sans poursuivre d'intérêt personnel.

V. CONFIDENTIALITÉ

Sont considérées comme des informations confidentielles :

- Les échanges et délibérations internes aux équipes des Trophées de la Comédie Musicale ;
- Le décompte précis des suffrages exprimés lors du scrutin visant à établir la liste des nominations soumises au scrutin ;
- Le décompte précis des suffrages exprimés lors du scrutin visant à désigner les récipiendaires d'un Trophée ;
- Les secrets professionnels entourant le processus de création, d'interprétation, de réalisation, de production... de spectacles relevant de la comédie musicale en France.

Je m'engage à respecter la confidentialité de ces informations et à ne pas les rendre publiques, par quelque moyen que ce soit.

VI. RECOURS

Le non-respect de cette charte entraînera les dispositions prévues dans le Règlement des Trophées de la Comédie Musicale 2025.